

Cette lettre témoigne de l'érudition de son auteur et contient des renseignements précieux pour la famille de Lamartine. Pour nous, elle atteste seulement que par suite de son mariage avec M^{lle} Dronier, de Ravilloles, le père du poète avait conquis de vastes possessions en Franche-Comté, ayant pu lui-même les augmenter encore par suite d'héritages, acquisitions ou autrement.

Quant à l'étymologie du nom patronymique, il est possible qu'elle soit dérivée du mot *martena* (1) : il est incontestable qu'à l'origine des noms, les hommes pour se distinguer les uns des autres à mesure qu'ils se multipliaient, les prirent souvent au hasard ou les empruntèrent aux objets extérieurs ou les tirèrent d'événements, de ressemblances, etc.

M. le baron de Coston (2) a écrit sur l'origine, l'étymologie et la signification des noms propres, un travail remarquable de science et d'érudition : voici ce qu'il dit du nom de Lamartine :

« Le nom de Lamartine a été anagrammatisé en *mal t'en ira*, ce qui n'aurait pas manqué de lui arriver si l'on avait

(1) Les efforts faits pour faire dériver le nom de Lamartine de *Martine* ou de *Martena*, noms encore existants dans le Jura, nous rappellent que l'appellation de *Martine* est fort ancienne.

Dans son *Traité de la noblesse*, Paris, 1708, p. 113, La Roque rapporté que l'archevêque d'Auch anoblit Hélié de Martine, natif de Marinliac, et Bernard de Martine, son fils, jurisconsulte : les lettres patentes du roi, confirmatives de cet anoblissement, datées de décembre 1345, portent : « Dilectorum nostrum Helie de Martino loci de Marinliaco et Bernardi ejus filii jurisperiti... nobilitatem... confirmavimus. »

Le nom d'Alamartine, type premier des La Martine, est encore plus commun en Bourgogne, dans le Charollais, qu'en Franche-Comté.

(2) *Origine, étymologie et signification des noms propres et des armoiries*, Paris, Aug. Aubry, 1867.